

Procès Verbal

Du Conseil Municipal

Séance Du 30 Mars 2011

Date de convocation : 23 mars 2011

Date d'affichage : 23 mars 2011

Le trente mars deux mil onze à 20 heures 15 , le Conseil Municipal de la commune de Clérieux (Drôme), s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, maire.

Présents : Mmes et Mrs LARUE Fabrice- LABLANQUI Jean-Marie- MANEVAL Frédéric- BOISSIEUX Thierry- GALPIN Christelle- ANGE Josiane- RIMET Yves- FRACHISSE Renée- MARION Irène – SILVESTRE Rachel- BETON Brigitte- WOZNIAK Jean-Marie- BARRE Damien- GIROT Dominique.

Absents excusés: Mmes BOREL Catherine- MARTINOT Séverine- Mrs GRACIANO Manu- AUROUX François.

Absent non excusé : Mr MICHELON Sébastien.

Procurations: Mr AUROUX François à RIMET Yves- Mme MARTINOT Séverine à Mme GALPIN Christelle.

Mme Josiane ANGE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des procès verbaux en date des 10 et 23 février 2011.
- Plan Climat du Pays de Romans: conseil en énergie partagé: convention.
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH): plan de gestion du transport solide de l'Herbasse et de ses affluents- enquête publique pour la déclaration d'intérêt général des travaux: avis du conseil municipal.
- Ferme communale: logement n°1: résiliation bail Mr POCHON- attribution du logement à Mme TOURDIAS à compter du 1er avril 2011.
- Catastrophe au Japon: solidarité des communes françaises: don.
- Dossier Rovaltain: écrêtement de la taxe professionnelle de la gare de Valence TGV: rapport de Me ANCEAU.
- Droit préemption urbain.
- Questions diverses.

Réunion privée:

- **Examen du compte administratif 2010.**
- **Préparation du budget primitif 2011: choix des investissements.**

APPROBATION DES PROCES VERBAUX EN DATE DES 10 ET 23 FEVRIER 2011.

Procès verbal du 10 février 2011:

A rectifier: rapport PLU: il manque les chiffres de l'évolution de la démographie et du nombre de logements par an.(soit 12% et 20 demandes annuelles).

Remplacement du médecin: le docteur CHERMETTE ferme son cabinet le 1er juillet 2011. Un médecin actuellement établi en Ariège souhaite s'installer à Clérieux. Il arrivera le 1er mai 2011 et commencera à exercer le 1er juillet 2011.

Un deuxième médecin spécialisé en gynécologie fera des consultations à mi-temps. Il exerce déjà à la Clinique la Parisière et à l'hôpital de Romans.

Ils se partageront les locaux de la Maison de la Paroisse (rez de chaussée et premier étage).

Dans un premier temps, le médecin sera logé dans l'appartement situé au dessus de l'école maternelle.

Damien BARRE demande pourquoi on ne ferait pas venir deux médecins généralistes?

Réponse du maire: il faut attendre de voir si le projet est viable pour un seul médecin avant d'en faire venir un autre. On pourra à l'avenir, si le besoin apparaît, envisager cette hypothèse. L'aide de Mr Bernard BOISSY a été déterminante dans les démarches entamées par la commune.

Jean-Marie WOZNIAK: le mot conseil municipal a été utilisé au lieu de policier municipal (à rectifier)

Il demande où en est le projet de pose de coussins berlinois dans la traversée du village et veut savoir si le courrier relatif aux fissures sur le goudron du parking de la crèche a été fait?

Voté à l'unanimité.

Procès verbal du 23 février 2011:

PADD (Plan Aménagement et Développement Durable)

Le maire rappelle qu'il s'agissait d'une présentation. Le conseil municipal devra en débattre au cours de la prochaine séance.

On est en possession de tous les éléments. Il faut préparer d'éventuelles questions.

Aménagement « coeur de village »: acquisition de la maison « IZIER »: le propriétaire a refusé l'offre de la mairie. Le dossier sera soumis pour conseil à Me ANCEAU.

Voté à l'unanimité.

PLAN CLIMAT DU PAYS DE ROMANS: CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE: CONVENTION.

Lecture du préambule de la convention par le maire:

Dans le cadre du Plan Climat du Pays de Romans et pour renforcer son animation auprès des collectivités et être au plus près des préoccupations des élus, la Communauté

d'Agglomération du Pays de Romans lance un nouveau service: le Conseil Energie. Ce service composé d'un agent spécialisé propose aux communes membres de les accompagner dans la réalisation concrète d'actions d'économies d'énergie sur leur patrimoine en complément de l'intervention des bureaux d'études.

Les objectifs sont à la fois d'accompagner les communes à la réalisation d'économies financières, la réhabilitation efficace du patrimoine bâti, de diminuer la dépendance aux énergies fossiles non durables, d'abaisser les émissions de gaz à effet de serre responsables des changements climatiques et de favoriser la production d'énergies renouvelables locales.

La mise en place d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) apparaît comme un moyen d'apporter des solutions adaptées à des collectivités locales insuffisamment structurées pour répondre efficacement aux enjeux énergétiques. Il correspond aussi aux conclusions de l'actualisation du Plan climat territorial de 2009 qui cite explicitement le développement d'un « service de conseil en énergie partagé,(...) au profit des communes les plus petites » ainsi qu'aux engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

L'objectif de ce service est de proposer un conseil personnalisé aux collectivités locales pour leur permettre de faire des choix pertinents en matière d'énergie sur leur patrimoine bâti, éclairage des locaux, bureautique...) Plusieurs communes mutualisent ainsi les compétences d'un conseiller qu'elles ne pourraient pas embaucher seules et bénéficient de l'expérience des autres collectivités.

La convention proposée par la CAPR fixe les modalités d'intervention du technicien, les conditions financières.

Yves RIMET fait remarquer que cette mission se limite à un constat.

Voté à l'unanimité.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'HERBASSE (SIABH): PLAN DE GESTION DU TRANSPORT SOLIDE DE L'HERBASSE ET DE SES AFFLUENTS- ENQUETE PUBLIQUE POUR LA DECLARATION D'INTERET GENERAL DES TRAVAUX: AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Des enquêtes publiques conjointes préalables à déclaration d'intérêt général et autorisation au titre du code de l'environnement concernant le projet de plan de gestion du transport solide de l'Herbasse et ses affluents se sont déroulées du 28 février au 18 mars inclus.

Elles concernent les travaux que doit effectuer le SIABH pour la période 2011/2020. La gestion des transports solides consiste à traiter les dépôts de gravier dans le lit, les monticules de cailloux, l'entretien de la mobilité des atterrissements et de la végétation.

Cette procédure permet de faire les travaux sans enquête.

Damien BARRE: demande si les berges vont être retouchées? (Oui mais dans le cadre de la protection des crues).

Jean-Marie WOZNIAK: étude des berges en ce moment? (Oui des relevés topographiques ont été faits et des mesures prises).

Le conseil n'a pas d'observation particulière à formuler.

**FERME COMMUNALE: LOGEMENT N°1- RESILIATION BAIL MR POCHON-
ATTRIBUTION DU LOGEMENT A MME TOURDIAS A COMPTEUR DU 1er AVRIL
2011.**

Mr Thierry POCHON a libéré le logement n°1 qu'il occupait à la ferme communale à la date du 28 février 2011.

Le maire propose d'attribuer ce logement à Mme TOURDIAS Nathalie, déjà locataire de la commune dans le tènement Sylvestre. L'appartement devient vétuste, la chaudière doit être remplacée. Or, la commune n'effectuera pas de travaux puisqu'elle projette la démolition de ces bâtiments.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à signer le bail avec effet au 1er avril 2011.

CATASTROPHE AU JAPON: SOLIDARITE DES COMMUNES: DON.

Un collectif d'élus a lancé un appel au don pour venir en aide aux japonais victimes du tremblement de terre et du tsunami.

Le conseil décide de ne pas accéder à cette demande ignorant l'origine précise de cette structure. Les organismes officiels, tels que l'association des Maires ne se sont pas manifestés.

**DOSSIER ROVALTAIN: ECRETEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DE
LA GARE DE VALENCE TGV: RAPPORT DE Me ANCEAU.**

Le maire rappelle que le Département verse des indemnisations à certaines communes situées dans le périmètre de la gare TGV.

Le dossier a été transmis à Me ANCEAU pour qu'il conseille la commune et l'aide éventuellement à exercer un recours auprès du Tribunal Administratif.

Les constatations de Me ANCEAU sont les suivantes:

- ✓ les délibérations prises par le Département de la Drôme démontrent que celui-ci a déterminé la liste des communes justifiant d'un préjudice ou d'une charge sur le seul critère de proximité (rayon de 7 km de la gare par rapport à la limite territoriale).
- ✓ le seul critère de proximité ne saurait à lui seul répondre à la nécessité de répartir le produit de l'écrêtement entre les communes qui justifient d'un préjudice ou d'une charge sur la base de critères objectifs.
- ✓ selon le Conseil d'Etat du 31 juillet 1992 n° 105515 l'exclusion d'une commune de la répartition ne peut légalement avoir pour seul critère la proximité.
- ✓ la clef de répartition retenue apparaît illégale mais elle ne permettrait pas à la commune, en cas de recours, à bénéficier du produit de l'écrêtement.
- ✓ toutes les délibérations adoptées ne peuvent être abrogées car elles ont fait l'objet de la publicité réglementaire et sont devenues créatrices de droits pour les communes.

Il est donc conseillé à la commune de porter toute son attention à la prochaine délibération de la commission permanente qui devrait intervenir à l'automne 2011.

DROIT PREEMPTION URBAIN.

Le maire présente à l'assemblée la déclaration d'intention d'aliéner suivante:
Maison et terrain appartenant à Mme Laurence PLIAS

9 rue du Péanney
Cadastrés E 549 (270 m2) E 550 (310 m2) E 551 (80 m2) E 552 (1343 m2).
Vente à Mr Frédérick ESPIE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à l'exercice de son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES.

Renée FRACHISSE: signale un problème de chien divaguant au quartier les Mignots. Elle demande si l'on a trouvé le propriétaire. (oui: les services techniques et le policier municipal sont intervenus). A ce sujet Damien BARRE demande à ce que l'on fasse très attention à ne pas commettre d'erreur au niveau des propriétaires.

Christelle GALPIN: maison Corteys: entrée des enfants de la maternelle : des flaques d'eau se forment lorsqu'il pleut: il faudrait faire un seuil.

Christelle GALPIN: demande où en est le projet de chicanes dans le quartier des Greniers.
Manu GRACIANO répond que des équipements vont être installés, prochainement, à titre expérimental.

Rachel SILVESTRE attire l'attention sur l'état du dojo. Les murs « pourrissent » à cause des infiltrations d'eau.

L'utilisation des tatamis par les enfants des écoles pose des problèmes d'entretien. On demandera aux enseignantes de faire attention, d'exiger une tenue de sports pour les enfants. Il faudrait deux séances de nettoyage par semaine.

L'architecte Mr BOUVAREL doit venir. Le maire lui soumettra les malfaçons à l'origine de ces dommages.

Thierry BOISSIEUX: signale un stock de pneus sur la parcelle de Mr BLACHON.

Thierry BOISSIEUX: pense qu'il y a signale un manque de visibilité, sur la route des Sablières, à la hauteur de la maison de Mr LACARTE.

Jean-Marie LABLANQUI: la pose de coussins berlinois sur la voirie n'a pas été prévue dans le budget.

Bilan du mi-mandat; réunion publique du 15 avril 2011 à la salle des fêtes. Le maire présente le diaporama.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.53 heures.

Le conseil se réunit ensuite en réunion privée pour examiner le compte administratif 2010 et préparer le budget primitif 2011.